

Unify Advertising, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 518 897 749, dont le siège social est situé 8-10 rue Saint Fiacre, 75002 Paris,

Représentée par Marie Le Guével en qualité de Directrice Générale,

Siège social : 8, rue Saint Fiacre – 75002 PARIS

Email : regie@unifygroup.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE Publicité 2020

Article 1 - Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« **CGV** ») sont applicables à toutes ventes d'espaces publicitaires situés sur les sites et applications :

- détenus et édités par UNIFY ADVERTISING :
- dont UNIFY ADVERTISING assure la régie publicitaire : www.aufeminin.com, www.marmiton.org, www.doctissimo.fr, www.onmeda.fr, www.partoledemamans.com, www.paroledesagesfemmes.com, www.avisdemamans.com, www.beauté-test.com, www.lesnumeriques.com, www.cnetfrance.fr, www.gamekult.com, www.zdnet.fr, www.verticalstation.com/minutebuzz, www.verticalstation.com/hero, www.verticalstation.com/fraiches, www.verticalstation.com/superbon, www.verticalstation.com/justemieux, www.studio71.com leurs éventuelles déclinaisons mobiles et applications sur smartphones et tablettes, et les comptes réseaux sociaux et les plateformes communautaires qui leur sont associés.

ci-après les « **Supports Digitaux** »).

1.2 Sauf convention expresse, constatée par un écrit émis ou contresigné par UNIFY ADVERTISING, toute réservation par un ordre d'achat (i.e. Ordre d'Insertion) implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV, aux conditions commerciales et aux Tarifs. Les CGV prévalent sur tout autre document de l'Annonceur et/ou du Mandataire et ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant notamment sur les Ordres d'Insertion ou dans des conditions générales d'achat. Le fait que UNIFY ADVERTISING ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes CGV, des conditions commerciales et/ou des Tarifs ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

1.3 UNIFY ADVERTISING se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment. Ces modifications prendront effet à leur date de publication sur le site du groupe UNIFY (<http://www.unifygroup.com/fr/cgv>). Ces modifications seront sans incidence sur les contrats en cours et les offres émises.

Article 2 – Définitions

« **Annonceur** » : désigne toute personne physique ou morale qui achète directement ou via son Mandataire suivant un contrat écrit de mandat, des espaces publicitaires et/ou des impressions publicitaires auprès de UNIFY ADVERTISING, afin de promouvoir ses marques, ses signes distinctifs, ses services et/ou ses produits;

« **Campagne** » : désigne la diffusion de l'ensemble des Messages Publicitaires d'un Annonceur pour un même produit, pendant une période donnée telle que définie dans un Ordre d'Insertion ;

« **Clics** » : désigne toute action de l'utilisateur visant à cliquer sur un Message Publicitaire ;

« **Contenu** » : désigne tout article, infographie, jeu concours, emailing, vidéo, publication (post, vidéo, ...) sur les comptes

réseaux sociaux ou tout autre contenu ou tout événement qui serait produit et/ou réalisé par UNIFY ADVERTISING, directement ou par l'intermédiaire des éditeurs des Supports Digitaux ;

« **Cookie(s)** » : désigne un fichier informatique susceptible d'être installé sur le terminal d'un utilisateur lors de sa navigation sur les Supports Digitaux et permettant ainsi d'enregistrer des informations relatives à sa navigation ;

« **Insertion** » : désigne tout format publicitaire ;

« **Mandataire** » : désigne tout intermédiaire professionnel qui intervient pour le compte et au nom d'un Annonceur pour acheter de l'espace publicitaire et/ou des impressions publicitaires sur le(s) Support(s) Digitaux en vertu d'un contrat de mandat écrit, et ce conformément à la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite Loi Sapin I. Une attestation de mandat (valable pour une année et précisant les limites que l'Annonceur a entendu donner à son mandataire) devra être fournie à UNIFY ADVERTISING dès remise de l'ordre d'achat. UNIFY ADVERTISING ne sera pas tenue d'exécuter une commande ou un ordre d'achat non signé par l'Annonceur ou son Mandataire ou passé par un Mandataire dont le montant n'a pas été justifié. L'Annonceur s'engage à informer UNIFY ADVERTISING de toute modification ou résiliation de mandat en cours de Campagne par écrit. Ce changement de situation ne sera opposable à UNIFY ADVERTISING qu'à compter de la réception de ladite notification écrite par UNIFY ADVERTISING ;

« **Message(s) publicitaire(s)** » : désigne notamment :

- Tout message inséré sur les Supports Digitaux en vue de promouvoir directement ou indirectement la fourniture de biens et/ou de services, quel que soit le secteur d'activité concerné et quelle que soit la forme de ces messages.
- Toute autre forme de présence commerciale sur les Supports Digitaux visant à promouvoir la fourniture de biens et/ou de services ou à assurer la promotion d'une entreprise.
- Tout message prenant la forme d'un SMS, MMS, Wap Push, Mail, newsletter ou tout autre type de forme de message dont la finalité est d'inviter les utilisateurs issus de la base de données de UNIFY ADVERTISING ou à découvrir un produit ou service proposé par l'Annonceur ou à profiter d'une offre promotionnelle proposée par ce dernier.

« **Mise en Ligne des Campagnes** » : désigne la diffusion sur les Supports Digitaux de Campagnes émanant de l'Annonceur ou de son Mandataires dont le processus d'achat et de facturation impose l'émission d'un Ordre d'Insertion interne et qui ne sera effective qu'à réception de cet Ordre d'Insertion signé, sur lequel doit figurer le tampon de la société de l'Annonceur ou de son Mandataire ;

« **Montant Net** » : désigne le prix d'Insertion brut payant après déduction de toutes remises.

« **Ordre d'Insertion** » : désigne le document établi par UNIFY ADVERTISING sur la base des négociations intervenues entre UNIFY ADVERTISING et l'Annonceur, définissant les conditions de commandes d'une ou plusieurs Campagnes. L'Ordre d'Insertion est réputé ayant valeur de contrat entre les Parties lorsqu'il est renvoyé signé par l'Annonceur à UNIFY ADVERTISING.

« **Support Digitaux** » : a le sens qui lui est donné à l'article 1.1. des CGV.

« **Tarifs** » : a le sens qui lui est donné à l'article 3.1 des CGV.

Article 3 - Offre et tarifs

3.1 Les emplacements, formes et modalités d'affichage des Insertions proposées ainsi que les tarifs, remises et majorations (ci-après les « **Tarifs** ») sont ceux en vigueur au jour de l'offre faite par UNIFY ADVERTISING, tels que détaillés dans le document intitulé "GRILLE TARIFAIRE" disponible sur simple demande. Les Tarifs peuvent être modifiés à tout moment par UNIFY ADVERTISING. Tout nouveau Tarif entrera en vigueur à compter de sa communication par UNIFY ADVERTISING. Les Tarifs et offres commerciales sont indiqués hors taxes.

3.2 Les Tarifs ne comprennent pas les frais techniques tels que les éventuels frais de création, de production et/ou de réalisation des Insertions et Contenus. Une majoration pourra être appliquée pour les vidéos hébergées par les Supports Digitaux.

3.3 Sauf mention expresse, les offres commerciales s'entendent hors exclusivité.

3.4 Les conditions tarifaires de l'offre faite sur devis par UNIFY ADVERTISING à l'Annonceur ou à son Mandataire ont une durée de validité de deux (2) mois à compter de l'émission de l'offre. Sans confirmation par retour d'un ordre d'achat dans ce délai, les options sont annulées.

3.5 Les conditions tarifaires des offres dites "promotionnelles" et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent. A titre exceptionnel, les conditions tarifaires d'offres liées à des événements et/ou à des actualités imposant un délai plus court (que les 2 mois susvisés) et expireront huit (8) jours avant le début dudit de l'événement ou de ladite actualité.

3.6 UNIFY ADVERTISING se réserve toutefois la faculté de répercuter sans délai sur ses Tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

Article 4 – Règles d'options et prise d'effet de l'Ordre d'Insertion

4.1 Règles d'option applicables aux opérations publicitaires diffusées sur les articles, dossiers (soit les ensembles d'articles), la home page d'accueil et les home page des rubriques des Supports Digitaux :

4.1.1 L'option est réputée « posée » à l'heure et la date d'envoi d'une offre par UNIFY ADVERTISING à l'Annonceur et/ou son Mandataire et faisant suite à la réception d'une demande de proposition écrite de l'Annonceur et/ou son Mandataire.

4.1.2 L'option est posée comme option n°1 à la date correspondant au choix de diffusion de l'Annonceur et/ou son Mandataire dès lors que l'emplacement souhaité est disponible.

4.1.3 L'option est posée comme option n°2 à la date correspondant au choix de diffusion de l'Annonceur et/ou son Mandataire dès lors que l'emplacement souhaité est préalablement réservé par un premier Annonceur et/ou son Mandataire en option n°1. Si une option n°2 était notifiée à UNIFY ADVERTISING par un autre Annonceur et/ou son Mandataire pour les dates déjà objets d'une option n° 1, les Annonceurs et/Mandataires détenteurs des options n° 1 disposeront d'un délai de **quarante-huit (48) heures** à compter de l'envoi de la notification qui leur sera adressée par UNIFY ADVERTISING pour confirmer leur option. Cette confirmation doit être effectuée en envoyant à UNIFY ADVERTISING l'Ordre d'Insertion signé. A défaut d'envoi de l'Ordre d'Insertion signé par l'Annonceur et/ou son Mandataire dans les délais prévus ci-dessus, l'option du nouvel Annonceur et/ou Mandataire deviendra prioritaire si ce dernier confirme son option en adressant à UNIFY ADVERTISING l'Ordre d'Insertion signé.

4.1.4. Une option posée plus de trois (3) semaines avant la mise en ligne effective de l'opération publicitaire, et non confirmée fermement par la signature de l'Ordre d'Insertion, au plus tard trois (3) semaines avant la mise en ligne, devient caduque. Le premier Annonceur faisant parvenir à UNIFY ADVERTISING l'Ordre d'Insertion signé se verra attribuer la diffusion de la Campagne aux conditions souhaitées.

4.1.5. Une option non confirmée fermement par la signature de l'Ordre d'Insertion deux (2) mois après émission de la proposition par UNIFY ADVERTISING devient caduque, sous réserve de la possibilité de délai plus court conformément à l'article 3.5 des CGV . Le premier Annonceur et/ou Mandataire faisant parvenir à UNIFY ADVERTISING l'Ordre d'Insertion signé se verra attribuer la diffusion aux conditions souhaitées.

4.2 Tout Ordre d'Insertion émanant d'un Mandataire de l'Annonceur devra être accompagné d'une copie du contrat de mandat justifiant de cette qualité. L'Annonceur est tenu d'exécuter les engagements contractés par son Mandataire et de transmettre une lettre accréditant son Mandataire.

L'Ordre d'Insertion est personnel à l'Annonceur et lié à un produit ou un service, une marque, un nom commercial ou une enseigne. Il ne peut être modifié sans l'autorisation de UNIFY ADVERTISING et ne pourra, en aucune manière, faire l'objet d'une cession par l'Annonceur ou le Mandataire. En cas de modification ou de résiliation de mandat en cours d'année, l'Annonceur en informera UNIFY ADVERTISING par lettre recommandée avec accusé de réception, étant précisé que cette modification ou cette résiliation sera valablement opposable à UNIFY ADVERTISING à compter de sa réception de la lettre recommandée avec accusé

de réception l'en informant.

4.3 Tout achat et réservation d'espace ne sera effectif que sous la double condition : de la réception par UNIFY ADVERTISING de l'Ordre d'Insertion, dans le délai de validité de l'offre, signé et sur lequel figure le tampon de la société de l'Annonceur et/ou du Mandataire ; de la confirmation consécutive par UNIFY ADVERTISING par lettre ou e-mail, de la disponibilité des emplacements sollicités ou, de la réception par l'Annonceur de la facture correspondante ou encore, du fait de l'expiration d'un délai de trois (3) jours ouvrés commençant à courir au jour de la réception par UNIFY ADVERTISING de l'Ordre d'Insertion. Cependant, le délai de confirmation ne pourra en aucun cas excéder le délai de validité mentionné sur l'Ordre d'Insertion.

4.4 L'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaissent et acceptent que les ordres d'Insertion signés et échangés sous format électronique ainsi que les courriers, documents et autres écrits électroniques échangés dans le cadre de la négociation et de l'exécution des ordres d'Insertion conclus avec UNIFY ADVERTISING sont des écrits électroniques au sens de la loi applicable et constituent des documents originaux ayant la même valeur et force probante qu'un écrit papier.

4.5 Le contrat sera réputé conclu de manière définitive à la date de confirmation de la disponibilité desdits emplacements par UNIFY ADVERTISING suite à l'envoi de l'Ordre d'Insertion signé par l'Annonceur et/ou son Mandataire

Article 5 - Prescriptions relatives au Message Publicitaire et Refus de diffusion

5.1 Lorsque l'Annonceur ou son Mandataire procède, ou fait procéder par un tiers, à la création et/ou à la réalisation du Message Publicitaire, il s'engage à fournir les créations ou tags de redirection actifs au moins deux (2) jours ouvrables avant la date fixée dans l'Ordre d'Insertion pour la Mise en ligne pour une Campagne standard et sept (7) jours ouvrables pour une Campagne en dispositif intégré.

5.2 L'Insertion doit être conforme aux prescriptions techniques requises par le document intitulé "Spécificités techniques", par le devis ou par l'Ordre d'Insertion.

5.3 Le non-respect d'une des conditions précédemment énoncées dégage UNIFY ADVERTISING de toute responsabilité en cas de dépassement de la date de Mise en ligne de Campagne initialement convenue.

5.4 La non-fourniture des créations à diffuser ou des tags de redirection ne constitue pas une cause de résiliation du contrat.

5.5 Le contenu du Message Publicitaire doit être remis à UNIFY ADVERTISING sous format électronique au plus tard deux (2) jours ouvrés avant la date de parution souhaitée, pour l'ensemble des formats (sans que cela ne soit limitatif image GIF ou JPEG, vidéo, habillages de page, , ...).

Les destinataires sont impérativement l'équipe de traffic managers en utilisant l'adresse générique de l'équipe : adopsteam@unifygroup.com ainsi que le commercial ayant établi l'Ordre d'Insertion.

En cas de non-conformité du Message Publicitaire aux normes techniques requises (tel qu'indiqué dans le document relatif aux spécifications techniques joint à l'Ordre d'Insertion), l'Annonceur ou son Mandataire devra procéder aux modifications nécessaires dans les délais requis pour la mise en production. Ces délais seront précisés par UNIFY ADVERTISING ;

En cas de non-respect des délais précités, UNIFY ADVERTISING se réserve le droit, sauf refus exprès de l'Annonceur et/ou son Mandataire, de décaler d'autant la fin de la Campagne, en fonction des disponibilités des inventaires. Dans cette hypothèse, UNIFY ADVERTISING est libérée de ses engagements en termes de volume d'impressions tel que stipulé dans l'Ordre d'Insertion, et l'Annonceur et/ou son Mandataire ne pourront prétendre à une quelconque compensation ou indemnité de ce fait.

5.6 Compte-rendu d'exécution des ordres d'Insertion :

UNIFY ADVERTISING et l'Annonceur et/ou son Mandataire conviennent et reconnaissent que toutes les statistiques émises par le serveur de publicité utilisé par UNIFY ADVERTISING font office de données officielles et définitives entre elles et font foi entre elles.

Les éventuelles réclamations, qu'elle qu'en soit la nature, ne seront reçues que par écrit et dans un délai maximum de quinze (15) jours après la date de fin de Campagne. Aucune réclamation concernant la différence entre le nombre d'impressions affichées par l'Adserver de UNIFY ADVERTISING et le nombre d'impressions « appelées » par l'Adserver agence ou tiers ne sera prise en compte dans les cas suivants :

- différence inférieure à 10% du volume total mentionné sur l'Ordre d'Insertion
- absence de preuve par l'Adserver agence ou tiers de la différence invoquée
- absence de preuve de la mise en oeuvre par l'Adserver agence ou tiers des modifications / ré-écritures dans des tags
- de redirection visant à contourner les logiciels « bloqueurs de pub »
- utilisation de formats publicitaires intrusifs.

Sauf disposition particulière contraire (par exemple : engagement sur un nombre de renvoi de nos visiteurs depuis un Support Digital vers le site d'un Annonceur, ou sur un nombre de clics sur un Message Publicitaire sur un Support Digital), l'Annonceur et/ou son Mandataire reconnaissent et acceptent que UNIFY ADVERTISING est réputée avoir atteint ses obligations en termes de pages avec publicité, si 100% du nombre de pages vues indiqué dans les ordres d'Insertion est atteint. A ce titre, il est précisé que l'Annonceur et/ou son Mandataire s'engagent à ne pas, ni directement ni indirectement, inciter ou obliger les utilisateurs à cliquer sur les Messages Publicitaires ni contraindre, inciter ou induire trompeusement les utilisateurs à visualiser les Messages Publicitaires ou à cliquer sur ceux-ci.

5.7 L'Annonceur ou son Mandataire certifie que le Message Publicitaire devant être inséré sur les Supports Digitaux par UNIFY ADVERTISING ne contrevient à aucun droit, règle ou législation en vigueur applicable ni aux recommandations de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP) et qu'il ne comporte aucun contenu diffamatoire et/ou dommageable à l'égard d'un tiers. La responsabilité de UNIFY ADVERTISING ne saurait être engagée par les Messages Publicitaires, lesquels sont diffusés sous la seule responsabilité de l'Annonceur ou son Mandataire. L'Annonceur ou son Mandataire est responsable de l'obtention de tous les droits et autorisations nécessaires pour la diffusion du Message Publicitaire et du paiement des éventuels droits afférents et certifie qu'il dispose de ces droits.

Les Messages Publicitaires devront être remis à UNIFY ADVERTISING accompagnés des mentions imposées par la loi et/ou demandées par les ayants-droits (notamment par les organismes de gestion collective des droits de propriété intellectuelle). L'Annonceur ou son Mandataire garantit UNIFY ADVERTISING contre toute réclamation fondée sur le fait que le Message Publicitaire viole les droits de tiers, la loi applicable et/ou la déontologie publicitaire et indemnera UNIFY ADVERTISING de toutes les conséquences en découlant y compris les dommages et intérêts ou indemnité transactionnelle et plus généralement tous frais, charges et dépenses que la UNIFY ADVERTISING aurait à supporter de ce fait en ce compris les honoraires et frais de conseils.

L'Annonceur ou son Mandataire s'engage à fournir des Messages Publicitaires exempts de virus et/ou de tout autre élément similaire de nature à affecter le Message Publicitaire. En cas de piratage, l'Annonceur ou son Mandataire s'engage à supprimer ou à faire supprimer sans délai, le Message Publicitaire piraté. En tout état de cause, UNIFY ADVERTISING pourra retirer, sans délai, ni préavis, tout Message Publicitaire piraté et/ou contenant un virus ou un élément de nature similaire, sans préjudice de tous dommages et intérêts au bénéfice de UNIFY ADVERTISING. En revanche, en ce cas, l'Annonceur ou son Mandataire ne pourra bénéficier d'aucune indemnité du fait de ce retrait.

5.8 UNIFY ADVERTISING se réserve la faculté de refuser tout Message Publicitaire (i) qui pourrait mettre en jeu, à quelque titre que ce soit, sa responsabilité, sa déontologie et plus généralement ses intérêts matériels ou moraux (notamment tout Message Publicitaire sur les secteurs voyage, jeux d'argent, « charme » et alcool), (ii) qui ferait promotion de contenus d'information se rattachant à un débat d'intérêt général, tels que définis dans la Loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information (dite loi « Fake News »), (iii) qui constituerait une atteinte aux bonnes moeurs ou à l'Ordre Public, (iv) qui contreviendrait aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, (v) et plus généralement qui seraient susceptibles de porter atteinte aux droits ou intérêts d'autrui.

5.9 En outre, UNIFY ADVERTISING ne saurait assurer directement ou indirectement la promotion de ses concurrents directs.

UNIFY ADVERTISING se réserve ainsi la faculté de ne diffuser aucun Message Publicitaire faisant la promotion des produits et/ou services d'un éditeur dont les activités sont en concurrence directe avec celles de UNIFY ADVERTISING.

5.10 En aucun cas UNIFY ADVERTISING ne pourra être tenue pour responsable du refus de diffuser un Message Publicitaire pour l'une des causes énoncées à l'alinéa précédent, ce refus ne pouvant ouvrir droit à quelques dommages intérêts que ce soit pour l'Annonceur et/ou son Mandataire.

5.11 Autres spécificités:

- **Audio dans les Messages Publicitaires**

Le son doit être activé par un clic de l'utilisateur ou par roll-over. Il reste possible d'intégrer des Messages Publicitaires comportant du son ouvert naturellement à l'ouverture, il pourra s'agir d'interstitiel vidéo. Tous les Messages Publicitaires avec du son doivent comporter des boutons audio d'arrêt et de démarrage explicites et bien visibles (ex : icônes Haut-parleur).

- **Comportement pour les Plug-Ins**

Il ne doit jamais être demandé aux utilisateurs de télécharger un plug-in lors de diffusion de Messages Publicitaires sur les Supports Digitaux. S'il n'y a pas de plug-in disponible, une image de rechange doit être fournie.

- **Publicités textuelles**

D'une façon générale, les Messages Publicitaires ne doivent pas induire les utilisateurs en erreur quant à leur mode de fonctionnement et à leur identité commerciale. Les Messages Publicitaires ne peuvent pas ressembler aux contenus des Supports Digitaux. Tout Message Publicitaire réalisé dans un mode textuel (en dur sur les Supports Digitaux ou intégré dans un format publicitaire) doit obligatoirement comporter toute mention d'identification conforme à la Loi applicable.

- **Publicités Trompeuses**

Les Messages Publicitaires ne doivent pas tromper l'utilisateur. Par exemple, ils ne doivent pas s'inspirer ou imiter les interfaces graphiques de Windows/Mac/Unix. Exemples : les boîtes de dialogue de Windows OS qui contiennent le message "Effacement du disque dur – cliquez pour annuler". Les Messages Publicitaires ne peuvent pas contenir de graphismes qui simulent l'interactivité (c'est-à-dire des menus déroulants, des zones de recherche, etc.) sans que cette fonctionnalité n'existe réellement.

Article 6 - Responsabilité de l'Annonceur et du Mandataire

6.1 L'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaissent être l'auteur unique et exclusif du texte, des dessins, images, son, etc. intégrés dans les Messages Publicitaires ou, à défaut, détenir l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation et reproduction aux fins des présentes. UNIFY ADVERTISING ne vérifie pas le contenu des Messages Publicitaires, cependant UNIFY ADVERTISING peut contrôler la conformité technique des Messages Publicitaires à ses spécifications. La mise en ligne d'une publicité par UNIFY ADVERTISING ne signifie pas que UNIFY ADVERTISING considère que cette publicité est fournie conformément aux présentes CGV.

6.2 L'Annonceur et son éventuel Mandataire sont responsables du contenu des Messages Publicitaires (texte, logo, photographie) et garantissent que les Messages Publicitaires sont conformes à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

6.3 L'Annonceur ou son Mandataire s'engage à garantir UNIFY ADVERTISING de toutes condamnations et de tous frais judiciaires et extrajudiciaires que cette dernière pourrait supporter du fait du recours de tiers pour l'un des motifs et conditions visés aux alinéas précédents, et plus généralement du fait de la diffusion du Message Publicitaire.

6.4 Les Mandataires (régies, agences, etc.) sont responsables solidairement avec leur mandant des ordres qu'ils transmettent à UNIFY ADVERTISING.

6.5 UNIFY ADVERTISING se réserve le droit de retirer à tout moment tout Message Publicitaire qui, à son avis, est illicite et/ou préjudiciable pour les utilisateurs. Toute publicité jugée comme intrusive pourra être retirée.

Article 7 - Limitation de responsabilité

7.1 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'Ordre d'Insertion du fait notamment de défaillances techniques inhérentes au fonctionnement du réseau Internet, extérieures à UNIFY ADVERTISING et indépendantes de sa volonté, ne peut motiver un refus de paiement, même partiel, de la part de l'Annonceur ou de son Mandataire, ni ouvrir droit à une nouvelle Insertion aux frais de UNIFY ADVERTISING ou à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit, de l'Annonceur ou de son Mandataire.

7.2 Tout retard, suspension ou annulation dans la diffusion de l'Insertion ne pourra, éventuellement, ouvrir droit qu'au seul remboursement ou au non-recouvrement, total ou partiel, du prix de l'Insertion.

7.3 Toute réclamation sur ce fondement ne pourra être prise en compte passé un délai de trois (3) mois courant à compter de la date de début de Campagne initialement prévue dans l'Ordre d'Insertion.

7.4 De même, la responsabilité de la société UNIFY ADVERTISING ne saurait être engagée du fait de l'apparition sur les Supports Digitaux, postérieurement à la signature de l'Ordre d'Insertion, de nouveaux espaces publicitaires quelque en soit l'emplacement, la nature, la forme et les caractéristiques.

7.5 UNIFY ADVERTISING ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de retard de la Mise en ligne de la Campagne dû à un retard de la livraison des éléments devant être fournis par l'Annonceur ou son Mandataire. Dans ce cas, il est également convenu que UNIFY ADVERTISING ne peut être responsable de la non réalisation des objectifs convenus avec l'Annonceur ou son Mandataire dans le cadre de l'exécution d'une Campagne.

Article 8 - Réglementation relative à la protection des données personnelles

8.1 Lecture et/ou écriture de cookies et autres traceurs

Toute opération de lecture et/ou d'écriture de cookies et autres traceurs sur les terminaux des personnes depuis les Supports Digitaux est conditionnée à la fourniture d'une information et à l'expression d'un consentement, et ce conformément à la Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2002 et toute norme européenne qui viendrait la remplacer (ci-après la "**Directive**").

Seuls les Supports Digitaux sont en mesure de fournir cette information et de recueillir le consentement des personnes consultant les Supports Digitaux pour le Traitement des Données à Caractère Personnel les concernant collectées sur les Supports Digitaux, tel que cela est prévu par le règlement (UE) 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après le "**RGPD**").

Par conséquent, l'Annonceur et son Mandataire s'engagent à ne pas insérer dans les Messages Publicitaires affichés sur les Supports Digitaux tout code source, tags, pixels, et plus largement toute technologie permettant des opérations de lecture et/ou d'écriture de cookies et autres traceurs, sauf à avoir obtenu l'accord exprès préalable et écrit d'UNIFY ADVERTISING (agissant pour le compte des Supports Digitaux).

La demande d'autorisation devra détailler :

- l'ensemble des finalités (telles que définies par le *Transparency and Consent Framework de l'Interactive Advertising Bureau* ou par les Supports Digitaux) pour lesquelles les Données à Caractère Personnel collectées au moyen des cookies et autres traceurs seront utilisées par l'Annonceur et son Mandataire en qualité de seul Responsable de Traitement (ci-après les "**Finalités**") ;
- le recours à un Sous-traitant, le cas échéant.

8.2 Traitement de Données à Caractère Personnel

En cas d'autorisation d'UNIFY ADVERTISING, UNIFY ADVERTISING s'engage pour le compte des Supports Digitaux à (i) fournir l'information et à recueillir le consentement requis par la Directive et (ii) à recueillir le Consentement des personnes consultant

les Supports Digitaux en ce qui concerne l'utilisation par l'Annonceur et son Mandataire des Données à Caractère Personnel les concernant pour les Finalités autorisées au titre du RGPD.

En qualité de Responsable de(s) Traitement(s) qu'ils pourraient mettre en œuvre pour les Finalités autorisées, l'Annonceur et/ou le Mandataire s'engage(nt) :

- à se conformer aux dispositions de toutes lois, règlements et autres normes nationales, européennes et internationales, relative à la protection des données ou à la vie privée des personnes, en ce compris notamment le RGPD, et la Directive, et toutes lois nationales des Etats membres de l'Union Européen adoptées en complément ou en application des dispositions de ces textes ;
- à ne pas utiliser les Données à Caractère Personnel pour d'autres finalités que les Finalités autorisées ;
- à ne pas collecter toute Donnée à Caractère Personnel dites « sensible », telle qu'une donnée relative aux origines raciales ou ethniques, aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses, à l'appartenance syndicale, la santé ou l'orientation sexuelle des personnes.

8.3 Statistiques de diffusion des campagnes

UNIFY ADVERTISING, via les Supports Digitaux, comptabilise, grâce à ses serveurs, le nombre d'impressions, de clics et/ou d'autres indicateurs nécessaires à l'établissement des factures relative à l'Ordre d'Insertion. L'Annonceur et/ou le Mandataire convien(en)t que les statistiques de diffusion des campagnes fournis par UNIFY ADVERTISING prévalent sur toutes autres statistiques et font foi entre les Parties.

8.4 Responsabilité

L'Annonceur assumera (et en cas d'intervention d'un Mandataire, l'Annonceur et son Mandataire assumeront solidairement) toutes les conséquences directes ou indirectes pouvant découler du non-respect de ces dispositions, sans que la responsabilité d'UNIFY ADVERTISING ne puisse être recherchée.

Si, pendant la diffusion d'un Message Publicitaire, UNIFY ADVERTISING constate une violation du présent article, UNIFY ADVERTISING se réserve le droit, sans que l'Annonceur et/ou son Mandataire ne puisse(nt) réclamer une quelconque indemnité :

- de demander à l'Annonceur et/ou à son Mandataire qu'il(s) cesse(nt) toute opération de lecture et/ou d'écriture de cookies et autres traceurs sur les terminaux des personnes consultant les Supports Digitaux, sans délai ; et
- de suspendre la Campagne jusqu'à réception d'un Message Publicitaire dénué de tout code source, tags, pixels, et plus largement toute technologie permettant des opérations de lecture et/ou d'écriture de cookies et autres traceurs.

Article 9 - Information de l'Annonceur ou Mandataire

9.1 UNIFY ADVERTISING informera l'Annonceur ou son Mandataire, par email, dès la première mise en ligne de l'Insertion.

9.2 Au cours de la Campagne, UNIFY ADVERTISING s'efforcera de mettre à disposition de l'Annonceur ou son Mandataire les statistiques relatives à la Campagne dès qu'il le demande dans la limite d'une demande par semaine sauf cas exceptionnel. En tout état de cause, un "Bilan de campagne" relatif aux conditions dans lesquelles le contrat d'achat d'espaces publicitaires aura été exécutée sera adressé à l'Annonceur ou son Mandataire dans le mois suivant la fin de la parution de la Campagne.

Article 10 - Manquements contractuels, Résiliation et Force majeure

10.1 L'Annonceur ou son Mandataire ne pourra invoquer aucun manquement dans l'exécution du bon de commande ou des CGV si ledit manquement n'a pas fait l'objet, en cours de Campagne, d'une dénonciation expresse à UNIFY ADVERTISING et d'une constatation conjointe par les parties.

10.2 Le fait pour UNIFY ADVERTISING de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une des stipulations des CGV, ne pourra être interprété comme une renonciation à faire valoir ultérieurement ladite stipulation.

10.2 Résiliation pour manquement grave.

Sans limiter les stipulations de l'article 10.4 « Force majeure », et en cas de manquement grave par l'une des Parties à ses obligations contractuelles, l'autre partie pourra, sept (7) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation de plein droit de l'Ordre d'Insertion conclu entre les parties, sans préjudice de toute demande en dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

10.4 Force majeure

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être mise en cause en cas de survenance d'un cas de force majeure l'ayant empêché d'exécuter ses obligations résultant des présentes CGV et de tout Ordre d'Insertion.

Les parties conviennent que constituent des cas de force majeure, tous les événements échappant à leur contrôle qui ne pouvaient raisonnablement être prévus lors de la conclusion de l'Ordre d'Insertion et dont les effets ne peuvent pas être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du Code Civil. En cas de force majeure, il appartient à la partie concernée, sous peine de ne pouvoir s'en prévaloir, dans les meilleurs délais à compter de la survenance de l'événement :

- de notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception la survenance de l'événement en justifiant son caractère de force majeure ;
- d'en indiquer la durée prévisible ;
- d'informer l'autre partie des dispositions prises ou qu'elle compte prendre pour en atténuer les effets.

L'exécution des obligations concernées par le cas de force majeure est alors suspendue pendant toute la durée dudit cas de force majeure et reprend ensuite son cours.

Néanmoins, l'une ou l'autre des parties pourra demander la résiliation de l'Ordre d'Insertion sans préavis et de plein droit, sans qu'il soit besoin d'accomplir une quelconque formalité judiciaire, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à l'autre Partie si un cas de force majeure tel que prévu à l'article ci-dessus se poursuit pendant plus de quarante-cinq (45) jours consécutifs.

Article 11 - Facturation et règlement

11.1 L'Annonceur est responsable du paiement des ordres passés par lui ou pour son compte par un Mandataire et reste redevable du règlement à défaut de paiement du Mandataire qu'il aurait désigné. Le paiement ou l'avance effectué au Mandataire par l'Annonceur ne le libère pas vis-à-vis de UNIFY ADVERTISING. Pour tout ordre qui émanerait d'un Mandataire, UNIFY ADVERTISING se réserve le droit d'exiger un engagement de paiement direct de l'Annonceur dans le cas où le Mandataire ne présenterait pas de garanties financières suffisantes. Dans le cas où le Mandataire aurait réglé UNIFY ADVERTISING, il ne pourrait pas revenir sur son paiement au cas où l'Annonceur ne l'aurait finalement pas payé lui-même.

11.2 La facturation des prestations fournies par UNIFY ADVERTISING est effectuée à la date indiquée de fin de Campagne figurant sur l'ordre d'achat (ou à une date ultérieure convenue entre UNIFY ADVERTISING et l'Annonceur et/ou le Mandataire en cas de prolongation de la Campagne d'un commun accord).

11.3 La facture est établie au nom de l'Annonceur et lui est adressée directement. En cas de commande conclue avec l'intervention d'un Mandataire éventuel, ce dernier en reçoit une copie.

11.4 Les factures sont payables à trente (30) jours fin de mois et doivent être réglées à l'ordre de UNIFY ADVERTISING. Dans tous les cas, UNIFY ADVERTISING se réserve la possibilité d'effectuer le recouvrement directement auprès de l'Annonceur, auquel cas la déduction correspondant à la remise professionnelle octroyée au Mandataire sera annulée et le montant total (i.e. sans remise professionnelle) sera réclamée à l'Annonceur, si les factures restent impayées.

Des pénalités de retard seront exigibles de plein droit auprès de l'Annonceur le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, sans qu'un rappel soit nécessaire, conformément aux dispositions du Code de Commerce, selon un taux d'intérêt annuel de 11%.

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, il sera réclamé à compter du lendemain de la date d'échéance et de plein droit une indemnité de quarante euros (40 €) au titre des frais de recouvrement ; il pourra être réclamé une indemnité

complémentaire sur justification. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

11.5 Toute réclamation sur ce fondement quelle qu'en soit la nature devra être signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à UNIFY ADVERTISING par l'Annonceur ou son Mandataire dans un délai maximum de deux (2) semaines suivant la date de facture.

En cas de litige ou d'attente d'avoir, notifié dans le délai ci-dessus par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer sans aucun retard la partie non contestée de la facture. Dans le cas contraire, des pénalités de retard telles que visées à l'article 11.4 seront appliquées.

11.6 Nonobstant ce qui précède, UNIFY ADVERTISING se réserve la possibilité d'inscrire au contrat des conditions de paiement spécifiques. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par UNIFY ADVERTISING n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif du règlement.

11.7 A défaut de règlement à cette date, UNIFY ADVERTISING se réserve la faculté de suspendre la diffusion de l'Insertion jusqu'à complet paiement, sans que cette suspension puisse constituer, notamment, une cause de responsabilité pour UNIFY ADVERTISING, donner lieu à une révision du prix, ou encore ouvrir droit à une prorogation de diffusion ou à une nouvelle diffusion.

11.8 L'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure ou l'introduction d'une procédure judiciaire entraînera l'exigibilité de plein droit d'une majoration de 15% du principal TTC restant dû, sans préjudice de la poursuite, suspension ou résiliation de plein droit du contrat.

Article 12 – Annulation et décalage de Campagnes et opérations

12.1 Frais de modification ou d'annulation de Campagnes et opérations

12.1.1. Frais de modification ou d'annulation pour les Campagnes Media « Display classique » :

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient moins de trois (3) semaines avant la date de Mise en ligne de la Campagne telle qu'indiquée dans l'Ordre d'Insertion, l'Ordre d'Insertion ne peut être annulé et le Montant Net prévu par l'Ordre d'Insertion est exigible dans la totalité. Si la demande intervient plus de trois (3) semaines avant la date de Mise en ligne de la Campagne, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à cinquante pourcents (50%) du Montant Net prévu pour l'Insertion.

En cas de demande d'annulation, totale ou partielle, d'une Campagne pour laquelle le groupe UNIFY ADVERTISING est en charge de la création de la Campagne, les frais techniques supportés par le groupe UNIFY ADVERTISING dans le cadre de la création de la Campagne seront dus par l'Annonceur ou son Mandataire au groupe UNIFY ADVERTISING hauteur de cent pourcents (100%) du montant prévu dans l'Ordre d'Insertion.

12.1.2. Frais d'annulation pour les opérations « spéciales » avec Media et Frais techniques / frais de production

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient moins de trois (3) semaines avant la date de Mise en ligne de la Campagne telle qu'indiquée dans l'Ordre d'Insertion, l'ordre ne peut être annulé et le Montant Net Net prévu par l'Ordre d'Insertion est exigible dans la totalité. Si la demande intervient plus de trois (3) semaines avant la date de Mise en ligne de la Campagne, elle ne pourra être acceptée que moyennant une indemnité égale à cinquante pourcents (50%) du Montant Net Net prévu pour l'Insertion.

De la même manière, en cas d'annulation totale ou partielle, les frais techniques / frais de production supportés par le groupe UNIFY ADVERTISING dans le cadre de la création des contenus seront dus au groupe UNIFY ADVERTISING au prorata des frais effectivement engagés par elle au jour de l'annulation par l'Annonceur ou son Mandataire.

12.1.3. Frais d'annulation pour les Campagnes « sponsoring de dossiers »:

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient dans un délai de trois (3) mois à deux (2) mois et

un (1) jour avant la date de Mise en ligne de la Campagne telle qu'indiquée dans l'Ordre d'Insertion, l'Annonceur ou son Mandataire sera redevable d'une indemnité égale à cinquante pourcents (50%) du Montant Net Net prévu pour l'Insertion.

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient dans un délai de deux (2) à un (1) mois avant la date de Mise en ligne de la Campagne telle qu'indiquée dans l'ordre d'Insertion, l'Annonceur ou son Mandataire sera redevable d'une indemnité égale à soixante-quinze pourcents (75%) du Montant Net Net prévu pour l'Insertion.

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient moins d'un (1) mois avant la date de Mise en ligne de la Campagne telle qu'indiquée dans l'Ordre d'Insertion, l'Annonceur ou son Mandataire sera redevable d'une indemnité égale à cent pourcents (100%) du Montant Net Net prévu pour l'Insertion.

12.1.4. Frais d'annulation pour les Campagnes « Event » :

Si la demande d'annulation, totale ou partielle, de ladite Campagne intervient moins de quatre (4) semaines avant la date de l'évènement telle qu'indiquée dans l'Ordre d'Insertion, l'ordre ne peut être annulé et le Montant Net Net prévu par l'Ordre d'Insertion est exigible dans la totalité. Si la demande intervient plus de quatre (4) semaines avant la date de l'évènement, les frais techniques / frais de production / frais de scénographie / frais d'influence supportés par le groupe UNIFY ADVERTISING dans le cadre de la mise en place de l'évènement seront dus au groupe UNIFY ADVERTISING au prorata des frais effectivement engagés par elle au jour de l'annulation par l'Annonceur ou son Mandataire.

12.1.5 Frais d'annulation pour les opérations « Test Produit » :

Si la demande d'annulation de l'opération intervient au moment du recrutement des testeurs recrutés dans le cadre de l'opération, elle ne pourra être acceptée que moyennant le versement d'une indemnité égale à cinquante pourcents (50%) du Montant Net Net prévu pour l'Insertion.

Si la demande d'annulation de l'opération intervient après le recrutement des testeurs recrutés dans le cadre de l'opération, l'ordre ne peut être annulé et le Montant Net Net prévu par l'Ordre d'Insertion est exigible dans la totalité.

12.2. Frais de décalage de Campagne

12.2.1. Frais de décalage de Campagne « sponsoring de dossier »

Si la demande de décalage de la Campagne intervient jusqu'à quinze (15) jours ouvrés avant la date de Mise en ligne de la Campagne, l'Annonceur ou son Mandataire ne sera redevable d'aucun frais.

Si la demande de décalage de la Campagne intervient de quinze (15) jours à six (6) jours ouvrés avant la date de Mise en ligne de la Campagne, l'Annonceur ou son Mandataire sera redevable de trente pourcents (30%) du Montant Net Net prévu par l'Ordre d'Insertion décalé.

Si la demande de décalage de la Campagne intervient moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date de Mise en ligne de la Campagne, l'Annonceur ou son Mandataire sera redevable de cinquante pourcents (50%) du Montant Net Net prévu par l'Ordre d'Insertion décalé.

12.2.2. Frais de décalage de Campagne « Event »

Lorsque une date d'évènement est choisie et validée par l'ensemble des parties il ne sera plus possible de la modifier sans le versement d'un surcoût d'une valeur de trente pour cent (30%) du montant total de l'Ordre d'Insertion signé ainsi que du paiement dans sa totalité des frais déjà engagés (réservation d'intervenants, de lieux etc...)

12.3. Le groupe UNIFY ADVERTISING se réserve le droit d'interrompre une Campagne dans les cinq (5) jours suivant la date de Mise en ligne de la Campagne au cas où elle aurait connaissance d'informations sur le caractère incertain de la solvabilité de l'Annonceur ou de son Mandataire.

Article 13- Ethique et conformité

13.1 Pacte mondial de l'ONU

UNIFY ADVERTISING est une société du Groupe TF1. Les sociétés du Groupe TF1 s'engagent dans la conduite de leurs affaires à respecter les valeurs éthiques du Groupe, adopter une démarche socialement responsable et se conformer aux lois et réglementations des pays dans lesquelles elles opèrent, ainsi qu'aux principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) visant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et la lutte contre la corruption ; l'Annonceur et son Mandataire reconnaissent avoir pris connaissance de ces valeurs et engagements (https://www.groupe-tf1.fr/sites/default/files/code_ethique_tf1_2019_post_cse_29.03.2019_vdef_clean.pdf) et s'engagent à les respecter, ceci constituant une condition essentielle de l'accord des parties en application des présentes CGV.

13.2 Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

UNIFY ADVERTISING et les sociétés du Groupe TF1 attachent la plus haute importance au respect de la concurrence et à la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence et les ententes illicites, notamment celles des dispositions de la **Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016** relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite **Loi Sapin II**.

L'Annonceur -et/ou le Mandataire en cas d'intervention de ce dernier- s'engage(nt) à adhérer aux mêmes principes et est/sont tenu(s) au strict respect des réglementations applicables en la matière.

L'Annonceur -et/ou le Mandataire, incluant son/leur personnel, ses/leurs agents, consultants, sous-traitants, ou autres tiers, personne morale ou physique, agissant pour lui/eux, s'engage(nt):

- à respecter toute réglementation applicable ayant pour objet la lutte contre la fraude, la corruption, le trafic d'influence et les ententes illicites ;
- à ne pas, directement ou indirectement, offrir, donner, promettre, solliciter, accepter, ni y avoir eu recours ou insinuer de le faire, un avantage pécuniaire indu ou de toute autre nature, au bénéfice ou provenant d'une personne, privée ou publique ;
- à ne rien faire qui, par action, par omission ou par influence, directement ou par personne interposée, serait susceptible d'engager sa/leur responsabilité et /ou celle de UNIFY ADVERTISING en vertu des réglementations applicables et/ou des présentes dispositions ;
- informer sans délai de tout évènement susceptible de contrevenir aux présentes dispositions et assistera/ont pleinement UNIFY ADVERTISING dans toute procédure diligentée par une autorité ayant trait à la fraude, la corruption ou la concurrence en lien avec un Ordre d'Insertion.

L'Annonceur et/ou son Mandataire tiendra/ont indemne UNIFY ADVERTISING de toute conséquence, notamment financière, qui résulterait du non-respect des présentes dispositions, et remboursera toutes les sommes, en lien avec un tel manquement, qu'ils auront perçues. En outre, tout manquement entraînera dans un premier temps la suspension de plein droit de tout Ordre d'Insertion et des relations contractuelles entre les parties et, si le manquement devait être confirmé, la résiliation automatique et de plein droit de tout Ordre d'Insertion, laquelle pourra être notifiée par UNIFY ADVERTISING par lettre recommandée avec accusé de réception.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée par l'Annonceur et/ou le Mandataire du fait de l'application du présent article.

A condition de prévenir l'Annonceur et/ou le Mandataire sept (7) jours calendaires à l'avance, UNIFY ADVERTISING ou son représentant ou mandataire désigné à cet effet, aura le droit d'effectuer des audits dans les locaux, ateliers, sites de l'Annonceur et/ou Mandataire et de ses/leurs sous-contractants. Ces audits porteront sur le respect des obligations contractuelles de l'Annonceur et/ou Mandataire à l'égard de UNIFY ADVERTISING. Dans ce cadre, l'Annonceur et/ou Mandataire s'engage(nt) à favoriser l'accès des auditeurs, à coopérer pleinement avec eux et à leur fournir toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'audit. La mise en œuvre ou non de l'audit n'exonère en aucune manière l'Annonceur et/ou Mandataire de la bonne exécution de ses/leurs obligations contractuelles.

Tout refus de la part de l'Annonceur et/ou Mandataire de permettre la réalisation de l'audit susvisé pourra entraîner, au choix de UNIFY ADVERTISING la suspension ou la résiliation automatique et de plein droit de l'Ordre d'Insertion, laquelle pourra être notifiée par UNIFY ADVERTISING par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14- Litiges et clause d'attribution de juridiction

Les CGV sont soumises au droit français.

Tout différend découlant de la validité, de l'interprétation comme de l'exécution des présentes CGV et/ou des conditions commerciales et/ou des Tarifs, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris. Cette clause s'applique, même en cas de référé, de demande incidente, de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.